



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

## **Dénomination d'infrastructures publiques**

*Dolbeau-Mistassini, le 3 avril 2023.* – Poursuivant l'application de son Programme de reconnaissance et de commémoration toponymique, la Ville de Dolbeau-Mistassini annonce sa volonté de procéder à la dénomination de deux infrastructures publiques et, ce faisant, mettre en valeur le parcours exceptionnel de deux personnalités dolmissiennes : feu Georges Villeneuve et feu Paul-Henri Spence.

Conformément aux pratiques de la Commission de toponymie du Québec, la Ville de Dolbeau-Mistassini souhaite permettre à la population de se prononcer sur son intention de renommer le pont de Mistassini en l'hommage de feu Georges Villeneuve. Georges Villeneuve a été une figure marquante du paysage politique et communautaire de la ville à titre de maire, de député et de citoyen très impliqué dans différentes causes, notamment la fondation de la Chambre de commerce de Mistassini et du Festival du bleuets. Il est décédé en 2020, à l'aube de ses 98 ans.

La Ville souhaite également procéder à la dénomination de l'édifice municipal acquis récemment des Chevaliers de Colomb et situé sur la rue des Cèdres. La proposition soutenue par la Ville est celle de Paul-Henri Spence. Fondateur du premier syndicat de travailleurs à la Lake St. John Power and Paper, il a été cofondateur de la Caisse populaire de Dolbeau, directeur d'un journal local, homme d'affaires bien connu et député dans les deux paliers de gouvernement. Il est décédé en 1994, à l'âge de 87 ans.

## **Consultation**

Les citoyens qui souhaitent se prononcer sur ces projets de dénomination peuvent le faire jusqu'au 17 avril en se rendant sous l'onglet consultation du portail citoyen Bciti+. Des profils plus détaillés sont également disponibles sur le site Web de la Ville permettant aux citoyens de prendre connaissance des accomplissements des personnes ciblées.

Rappelons que pour accéder à cette distinction, le Programme de commémoration toponymique de la Ville de Dolbeau-Mistassini prévoit qu'une personne doit être décédée depuis au moins deux ans, s'être démarquée sur la scène politique locale, régionale ou nationale, avoir marqué l'histoire locale par ses réalisations personnelles ou professionnelles et ne pas déjà faire l'objet d'une autre commémoration toponymique sur le territoire de la ville.

## **Prochaines étapes**

Selon les résultats de la consultation, la Ville de Dolbeau-Mistassini déposera officiellement ses demandes soumises à une autorisation auprès de la Commission de toponymie du Québec par l'adoption d'une résolution municipale le 24 avril prochain. Une cérémonie civique sera par la suite organisée pour souligner le parcours des personnalités retenues.

Rappelons que les citoyens peuvent proposer en tout temps des candidatures aux différentes catégories du Programme de reconnaissance dolmissoise et de commémoration toponymique grâce aux formulaires disponibles sur la [page dédiée au programme de son site Web](#).

– 30 –

**Source :** Christine Sauvageau  
Conseillère en communication et relation avec le milieu  
Ville de Dolbeau-Mistassini  
418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522  
[communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca](mailto:communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca)